COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION **FM DEVELOPPEMENT**

Forme juridique[1] : **Société à responsabilité limitée**

Adresse: **RUE DES FRANCS** N°: **79**

Code postal: **1040** Commune: **Etterbeek**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet [2]:

Adresse e-mail [2]:

Numéro d'entreprise **0455.941.273**

DATE **26-08-2025** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne[3] :

[X] les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)** [4] approuvés par l'assemblée générale du **29-06-2026**

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-01-2025** au **31-12-2025**

l'exercice précédent des comptes annuels du **01-01-2024** au **31-12-2024**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ [5] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **19** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.2, 6.5, 6.9, 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

IPM Group SA 0403508716

Rue des Francs 79, 1040 Etterbeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/12/2023, fin: 29/06/2026

Représenté par:

1 LE HODEY François

MAJA GROUP 1031.340.622

rue des Francs 79, 1040 Etterbeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/06/2026, fin: 29/06/2032

Représenté par:

1 Le Hodey François

RSM INTER AUDIT SRL 0436.391.122

LOZENBERG 18, 1930 Zaventem, Belgique

Numéro de membre: B00091

Mandat: Commissaire, début: 24/06/2024, fin: 28/06/2027

Représenté par:

1 DELACROIX Marie

LOZENBERG 18 1930 Zaventem Belgique

REVISEUR D'ENTREPRISE, Numéro de membre : A02141

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels **,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	344.740,16	165.343,23
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	19.614,16	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	318.653,88	158.871,11
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	119.315,71	53.356,45
Mobilier et matériel roulant		24	39.797,72	66.647,46
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	159.540,45	38.867,20
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	6.472,12	6.472,12
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.277.466,95	2.487.049,46
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.143.057,67	1.247.484,02
Créances commerciales		40	95.366,32	1.199.763,07
Autres créances		41	1.047.691,35	47.720,95
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	125.275,70	1.228.121,14
Comptes de régularisation		490/1	9.133,58	11.444,30
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.622.207,11	2.652.392,69

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	407.508,70	756.144,20
Apport		10/11	152.892,01	93.592,01
Disponible		110	152.892,01	93.592,01
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	12.697,71	1.859,20
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	12.697,71	1.859,20
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	241.918,98	660.692,99
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	7	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

6 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	1.214.698,41	1.896.248,49
Dettes à plus d'un an	6.3	17	5.494,81	18.502,82
Dettes financières		170/4	5.494,81	18.502,82
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	5.494,81	18.502,82
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	1.209.203,60	1.876.745,67
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	13.008,01	22.318,44
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	131.743,82	349.269,66
Fournisseurs		440/4	131.743,82	349.269,66
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	150.163,35	98.250,40
Impôts		450/3	68.037,71	35.589,20
Rémunérations et charges sociales		454/9	82.125,64	62.661,20
Autres dettes		47/48	914.288,42	1.406.907,17
Comptes de régularisation		492/3		1.000,00
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.622.207,11	2.652.392,69

6 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	876.909,37	940.887,70
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires*			70	918.699,04	4.473.976,27
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*			60/61	1.990.252,62	3.593.838,26
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.4	62	669.430,83	608.482,41
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	88.835,97	59.647,28
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4	16.108,81	750,00
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	10.112,78	14.560,33
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		19.138,27
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	92.420,98	238.309,41
Produits financiers		6.4	75/76B	28.440,99	397,70
Produits financiers récurrents			75	28.440,99	397,70
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	26.318,63	45.120,21
Charges financières récurrentes			65	26.318,63	45.120,21
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	94.543,34	193.586,90
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	28.920,89	39.088,96
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	65.622,45	154.497,94
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	65.622,45	154.497,94

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	726.315,44	660.692,99
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	65.622,45	154.497,94
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	660.692,99	506.195,05
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2	315.603,54	
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	241.918,98	660.692,99
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	800.000,00	
Rémunération de l'apport		694	800.000,00	
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	xxxxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029	26.544,20	
Cessions et désaffectations		8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	26.544,20	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	xxxxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice				
Actés		8079	6.930,04	
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	6.930,04	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)	19.614,16	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	418.646,58
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	241.688,70	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	660.335,28	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	259.775,47
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	81.905,93	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	341.681,40	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	318.653,88	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	xxxxxxxxxxxxxx	6.472,12
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	6.472,12	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	6.472,12	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	13.008,01
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	5.494,81
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	16,1	14,4
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66		19.138,27
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		19.138,27
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
émoluments des commissaires	7.000,00

	Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
pas d'application	0,00
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation	
Nature des transactions	
pas d'application	0,00
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société	
Nature des transactions	
pas d'application	0,00

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

IPM GROUP SA

RUE DES FRANCS 79

1040 Etterbeek, Belgique

0403.508.716

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

Conformément à l'article 3:6 de l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (« CSA ») , l'organe d'administration de la société, a arrêté les règles d'évaluation applicables à l'inventaire visé à l'article III.89, § 1er, du Code de droit économique.

REGLES GENERALES

Les principes généraux portant application du CSA sont d'application. Les règles qui suivent ne disposent que pour les modes d'évaluation laissés à l'appréciation des entreprises. L'organe d'administration se réserve la possibilité de déroger à ces règles chaque fois que la loi fiscale autorisera des prises en charge ou des immunités spéciales. Toutes modifications ou dérogations feront l'objet d'une décision motivée de l'organe d'administration.

PRINCIPE DE CONTINUITE

Les comptes annuels ont été établis sur la base du maintien des règles de continuité conformément à l'article 96 §6 du CSA. L'organe d'administration estime que l'application de ce principe est appropriée.

ACTIF DU BILAN

I. Frais d'établissement
Il s'agit des frais de constitution ou d'augmentation de capital, des frais d'émission d'emprunts, ainsi que les frais de restructuration (prépensions - bulletin n 6 de la Commission des Normes Comptables). Ces frais sont amortis en 5 ans.

II. Immobilisations incorporelles
Ces actifs sont évalués à leur valeur d'acquisition, leur coût de revient ou leur valeur d'utilisation si celle-ci est inférieure, majorés d'éventuels intérêts intercalaires. Ces actifs concernent des frais de développements, des concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires (Logiciels) ainsi que du Goodwill.
Ces actifs sont amortis comme suit
- Logiciels informatiques : 5 ans
- Développements de sites internet ou programmes informatiques : 3 ou 5 ans à partir de la mise en production en fonction de la durée de vie de l'investissement.
- Goodwill (Fonds de commerce, manchettes (titre du journal) : 5 ans

III. Immobilisations corporelles
La valeur d'entrée en comptabilité correspond à la valeur d'acquisition en cas d'achat plus tous les frais accessoires s'y référant et les éventuels intérêts intercalaires. Cette valeur peut encore être celle des actifs reçus par voie d'apport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux fiscalement admis et décrits dans les rubriques ci-dessous. Sauf exception, ils sont calculés à partir du mois de mise en production de l'investissement. L'organe d'administration pratiquera des amortissements complémentaires ou accélérés pour les biens qui viendraient à se déprécier pour des raisons économiques ou technologiques, qui seraient usés prématurément ou qui seraient désaffectés. Lorsque des dérogations sont appliquées, il en sera fait mention dans l'annexe du bilan.

Taux d'amortissement :

- Installations, machines et outillages
  - Matériel mécanique : 10 % linéaire
  - Matériel électrique : 20 % linéaire
- Informatique bureautique (3 ans) : 33,33 % à partir de l'acquisition.
- Location-financement matériel IT hard & software (5 ans) : 20 % linéaire
- Hardware (3 ans) : 33 % linéaire (informatique de bureautique)
- Studio Radio : 10% linéaire
- Mobilier et matériel roulant
  - Mobilier de bureau : 10 % linéaire.
  - Matériel de bureau : 20% linéaire
  - Matériel roulant (voitures) : 20 % linéaire
  - Matériel d'occasion : 50% linéaire (sur rubriques ci-dessus)
- Autres immobilisations corporelles
  - Aménagement locaux : 10 % linéaire.

IV. Réévaluation d'actifs
Une plus-value peut être actée sur des biens immobilisés lorsque l'organe d'administration la juge certaine et durable. Sont exclus de cette réévaluation les frais accessoires et les impôts non déductibles ainsi que les biens désaffectés ou qui, au jugement de l'organe d'administration, sont appelés à être désaffectés dans un avenir plus ou moins proche.
Conformément à l'Art 3.35 de l'AR du 29/04/2019 portant application du CSA, ces plus-values seront imputées au code 12 du passif "Plus-values de réévaluation" et à l'actif dans l'immobilisé concerné par cette réévaluation. Les réévaluations de biens amortissables sont amorties aux mêmes taux que ceux-ci.

V. Immobilisations financières

Les participations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport à l'exclusion des frais qui s'y rapportent. Elles font l'objet de réductions de valeur lorsque la valeur comptable présente une moins-value latente durable.

VI. Créances
Les créances sont reprises à leur valeur nominale. Lorsque le débiteur est une entreprise liée ou avec laquelle il existe un lien de

RÈGLES D'ÉVALUATION

participation et lorsque les créances ont pour but de soutenir durablement l'activité, celles-ci seront classées dans les immobilisations financières. Les créances libellées en devises étrangères sont évaluées sur base du cours de clôture.

Des réductions de valeur sont actées sur les créances dans les cas suivants :
- Etat d'insolvabilité évident indépendant d'une faillite ou d'un concordat dans la mesure où la récupération devient vraiment improbable
- Faillite ou concordat du débiteur dans la mesure où le dividende escompté dans la masse est insuffisant
- Réalisation d'une condition ou d'un événement résolutoire de tout ou partie de la créance

Les pourcentages de réduction de valeur de créances (hors TVA) sont :
- Faillite et concordat 100 %
- Dossiers à l'avocat 80 %
- Dossiers en recouvrement 50 %

VII. Valeurs disponibles
Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale. Les avoirs libellés en devises étrangères sont évalués sur base du cours de clôture.

VIII. Comptes de régularisation
Afin de respecter l'annualité des charges et produits, les comptes de régularisation sont utilisés pour affecter à un exercice ultérieur les prorata de charges à reporter ou à l'exercice considéré les prorata de produits non encore perçus, avec application de la règle proportionnelle en cas d'imputation pour partie.

PASSIF DU BILAN

I. Plus-value de réévaluation
Toute plus-value actée sera compensée par une imputation équivalente dans le compte de passif "plus-value de réévaluation" et n'en sera extournée qu'en cas de réalisation du bien auquel elle se rapporte.

II. Provision pour risques et charges
Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et des charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir. Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée des charges et des risques pour lesquelles elles ont été constituées.

III. Dettes à plus d'un an et à un an au plus
Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Toutefois, cette rubrique comprendra en outre des provisions pour faire face aux impôts de l'exercice et aux dettes à caractère social attribuables à des prestations accomplies par le personnel durant l'exercice écoulé mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice suivant.

IV. Comptes de régularisation
Afin de respecter l'annualité des charges et produits, les comptes de régularisation sont utilisés pour affecter (i) les prorata de charges à reporter à un exercice ultérieur ou (ii) les prorata de produits à imputer à l'exercice en cours, avec application de la règle proportionnelle en cas d'imputation pour partie.

COMPTES DE RESULTAT

Produits
- Les produits sont comptabilisés au moment où ils sont acquis, c'est à dire lorsque les risques et avantages significatifs liés à la transaction ont été transférés au client.
- Les ventes de biens sont reconnues à la livraison ou à la mise à disposition, selon les conditions contractuelles.
- Les prestations de services sont reconnues au prorata de l'avancement, lorsque le résultat peut être estimé de manière fiable ; sinon, elles sont reconnues au moment de l'achèvement.
- Les réductions commerciales, remises et ristournes sont déduites des produits.
- Les produits financiers (intérêts, dividendes, plus values) sont comptabilisés au moment où ils sont acquis, conformément aux règles du droit comptable belge.
- Les subventions sont comptabilisées en produits lorsque les conditions d'octroi sont remplies et que leur perception est raisonnablement certaine.

Charges
- Les charges sont comptabilisées selon le principe de rattachement, c'est à dire dans l'exercice auquel elles se rapportent, indépendamment de la date de paiement.
- Les achats de marchandises et matières premières sont comptabilisés au moment de la réception.
- Les charges de personnel sont comptabilisées au fur et à mesure de leur engagement.
- Les charges financières (intérêts, frais bancaires, différences de change) sont comptabilisées lorsqu'elles sont encourues.
- Les amortissements et réductions de valeur sont comptabilisés conformément aux règles d'évaluation applicables aux immobilisations et actifs circulants.
- Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable résultant d'événements passés et dont le montant peut être estimé de manière raisonnable.

Produits et charges exceptionnels
- Les produits et charges qui ne résultent pas de l'activité normale de la société ou qui ne sont pas susceptibles de se reproduire régulièrement sont présentés comme charges ou produits non récurrents, conformément aux schémas légaux.

ENGAGEMENTS ET RECOURS

Les engagements et recours sont évalués au montant résiduel figurant dans les actes par lesquels ils ont été souscrits par la société au profit des tiers, ou par des tiers au profit de la société.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein *(exercice)*	2. Temps partiel *(exercice)*	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice)*	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice précédent)*
Nombre moyen de travailleurs	100	14,1	3,8	16,1 (ETP)	14,4 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	24.647	2.819	27.466 (T)	24.919 (T)
Frais de personnel	102	600.723,14	68.707,69	669.430,83 (T)	608.482,41 (T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	14	3	15,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	8	1	8,4
Contrat à durée déterminée	111	6	2	7,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	8	3	9,4
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	3	2	4,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	3		3,0
de niveau universitaire	1203	2	1	2,4
Femmes	121	6		6,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	4		4,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	2		2,0
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	10	3	11,4
Ouvriers	132			
Autres	133	4		4,0

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	3	2	4,0
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	3	3	4,6

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	3	5811	3
Nombre d'heures de formation suivies	5802	3.200	5812	5.084
Coût net pour la société	5803	294,00	5813	122,00
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	294,00	58132	122,00
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	3	5851	3
Nombre d'heures de formation suivies	5842	3.200	5852	5.084
Coût net pour la société	5843	25.276,00	5853	25.736,00